



AVIS

AT.23.55.AV

Révision des plans de secteur de TOURNAI-LEUZE-PERUWELZ, ATH-LESSINES-ENGHIEN, MONS-BORINAGE, LA LOUVIÈRE-SOIGNIES et CHARLEROI visant l'inscription d'un périmètre de réservation pour l'implantation d'une liaison électrique de 380kV entre Avelgem et Courcelles - projet "Boucle du Hainaut" à MONT-DE-L'ENCLUS, CELLES, FRASNES-LEZ-ANVAING, LEUZE-EN-HAINAUT, ATH, CHIEVRES, BRUGELETTE, LENS, SOIGNIES, BRAINE-LE-COMTE, ECAUSSINNES, SENEFFE, PONT-A-CELLES et COURCELLES – Projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales

Avis adopté le 30/06/2023

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Initiateur :* Elia Asset sa
- *Demandeur :* Gouvernement wallon
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* D.VIII.33 §4 du CoDT
- *Date de réception du dossier :* 2/06/2023
- *Délai de remise d'avis :* 30 jours
- *Portée de l'avis :* Ampleur et précision des informations que doit contenir le rapport sur les incidences environnementales (RIE)
- *Audition :* 27/06/2023

Projet :

- *Localisation & situation au plan de secteur :* Entre Mont-de-l'Enclus et Courcelles - zone agricole, zone forestière, zone d'espaces verts, zone d'habitat à caractère rural, zone d'activité économique mixte, zone de dépendance d'extraction, zone de parc. Autres zones <5ha
- *Affectations proposées :* Périmètre de réservation
- *Compensation :* /

Brève description du projet et de son contexte :

Le projet prévoit l'inscription d'un périmètre de réservation qui court sur 84,8 km et qui présente une largeur de 200 m. En provenance du poste de transformation d'Avelgem, il commence à la frontière régionale, commune de Mont-de-l'Enclus, et rejoint le poste de Courcelles. Il est destiné à accueillir une ligne électrique aérienne à haute tension (380 kV), d'une capacité de 6 GW. Elle se composera de pylônes de 60 mètres de hauteur espacés de 350 à 400 mètres, de quatre conducteurs par phase (12 par terre), et de deux câbles de garde au sommet. Son tracé croise le canal Ath-Blaton, la ligne TGV, l'autoroute E429, diverses rues, routes, cours d'eau, et d'autres lignes électriques (70 et 150 kV). Il se trouve à 90%, soit 1.538 ha, en zone agricole.

La Boucle du Hainaut a été inscrite au Plan de développement fédéral et dans la Déclaration de politique régionale de 2019 ; elle est prévue au Schéma de Développement Territorial (2019). Le besoin pour de telles infrastructures découle du Clean Energy Package de la Commission européenne, traduite dans le Plan National Energie Climat 2021-2030. Dans un contexte de développement des énergies renouvelables, en particulier l'éolien offshore, le réseau devra être mieux interconnecté avec tous nos pays limitrophes et le Royaume-Uni. Or, le maillage est actuellement insuffisant : il s'agit précisément, avec ce projet, d'assurer la redondance des capacités de transport ouest-est dans le pays (parallèle avec la ligne Horta-Mercator en Flandre orientale).

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire émet un avis favorable sur le projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales concernant la révision des plans de secteur de TOURNAI-LEUZE-PERUWELZ, ATH-LESSINES-ENGHIEN, MONS-BORINAGE, LA LOUVIERE-SOIGNIES et CHARLEROI visant l'inscription d'un périmètre de réservation tenant lieu de tracé pour une liaison électrique haute tension entre Avelgem et Courcelles dans le cadre du projet "Boucle du Hainaut".

Le Pôle relève que le projet de contenu proposé dans l'arrêté ministériel du 19 mai 2023 respecte le contenu minimum fixé par l'article D.VIII.33 §3 du CoDT. Il regrette toutefois que ce contenu reprenne de nombreux éléments soulevés dans les avis et remarques émis dans les phases préalables, sans faire la distinction entre d'une part ce qui relève du rapport sur les incidences environnementales (RIE) de la révision de plan de secteur et de l'étude d'incidences sur l'environnement (EIE) réalisée dans la cadre de la demande de permis. Le Pôle rappelle qu'il est important de faire cette distinction car elle permet de circonscrire le RIE à un périmètre adapté à la présente phase de la procédure.

Il estime dès lors que certains impacts listés dans le projet de contenu de RIE pourraient plus judicieusement être examinés dans l'étude d'incidences lors du dépôt de la demande de permis. Le Pôle demande donc que le bureau puisse esquisser un aperçu global de ces incidences dans le RIE et renvoie, le cas échéant, à l'EIE pour une analyse plus approfondie et ce, en justifiant ce choix.

Enfin, le Pôle tient à préciser que le présent avis ne présuppose pas des avis qui seront émis par le Pôle dans la suite de la procédure relative à ce dossier.



Samuël SAELENS
Président